

Burundi : le vote de la loi sur la CVR fait déjà des remous

RFI, 18-04-2014 Burundi : la société civile dénonce la nouvelle Commission Vérité et Réconciliation Au Burundi, l'Assemblée nationale dominée par le parti au pouvoir, le CNDD-FDD, a adopté en l'absence de l'opposition une loi qui crée une Commission Vérité et Réconciliation. Une telle commission était attendue dans ce pays dont l'histoire est ponctuée de nombreux massacres interethniques. Mais la version telle que définie dans la loi inquiète la société civile, comme explique l'une de ses figures, Pacifique Nininahazwe [photo]. RFI : Pour les responsables de la société civile, l'absence de l'Uprona lors de ce vote gâche le processus de mise en place de la nouvelle Commission Vérité et Réconciliation ?

Pacifique Nininahazwe : On envisage la réconciliation entre qui et qui ? C'est anormal qu'ils aient décidé, en l'absence de l'Uprona qui à Arusha représentait une bonne partie des Burundais. Le seul parti qui vient de décider, le CNDD-FDD, est un parti lié au conflit. C'est un parti qui a tué, c'est un parti qui a été en guerre. Ce n'est pas normal qu'il y ait des questions de réconciliation de manière unilatérale. Vous regrettez notamment l'accaparement de cette commission par les politiciens ? S'agissant du texte lui-même, le fil conducteur de ce texte est d'abord une opposition à toute injustice. Deuxièmement, les Burundais qui ont été consultés avaient estimé que les politiciens ne devraient pas faire partie de cette commission. Le texte qui vient d'être voté met en avant plutôt les acteurs politiques, auxquels on peut ajouter des acteurs de la société civile et des confessions religieuses. Enfin, vous contestez la composition de cette future commission ? Le processus de nomination des commissaires pose aussi beaucoup de problèmes. Dans les consultations nationales, on s'était dit qu'il fallait mettre en place un mécanisme indépendant, qui comprend les Nations unies, la société civile et le gouvernement, pour faire la sélection des candidats. Aujourd'hui, on dit que c'est le bureau de l'Assemblée nationale qui va nommer la commission chargée de faire la sélection. Et après c'est la plénière de l'Assemblée nationale qui va choisir les onze commissaires. On disait que la commission devait être composée de manière mixte, mais le texte actuel dit que la commission sera totalement burundaise. Tout est balisé, ce qui veut dire que le CNDD-FDD pourra nommer de manière unilatérale les membres de cette commission, alors que c'est une commission qui est chargée de réconcilier plusieurs partis antagonistes du Burundi.